Le conseil municipal s'est réuni le 3 septembre 2021 sous la présidence de Monsieur Daniel LEFEVRE, maire de Grèges.

DECISIONS PRISES:

-En réponse au courrier de la Communauté de communes Falaises du Talou au sujet des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le conseil municipal décide de ne pas engager la commune à prendre en charge le différentiel de coût entre le prix des enfants extérieurs et le coût supporté par la collectivité et donc de ne pas signer la convention financière proposée.

-Fonds de concours accordés par la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise :

.4164.41€ maximum pour des travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente;

.4800.00€ maximum pour l'acquisition d'un tracteur;

.1744.12€ maximum pour des travaux d'extension du cimetière.

-Le conseil municipal décide de **vendre les lisses en ciment de l'ancien stade** EDF à MM. Frédéric BORIE domiciliés 96 lieu-dit La Mésangère 27390 Notre Dame du Hamel pour un montant de 750.00€ et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

- -Un nouveau règlement d'utilisation de la salle polyvalente est adopté.
- -Demande des fonds de concours de Dieppe-Maritime pour le reprofilage du chemin d'exploitation agricole n°601.
- -Versement d'une subvention de 220€ à l'OMFSL pour l'organisation du 14 juillet.
- -Rénovation énergétique du groupe scolaire par la société GL ELECTRIC. Montant des dépenses : 38 433.00€HT soit 46 097.25€TTC et 490.90€HT soit 589.08€TTC.
- -Projet de lotissement communal : les devis suivants sont acceptés :

. Gestion des eaux pluviales : société ECOTONE.

Montant de la dépense :3 250.00€HT soit 3 900 00€TTC.

. Marché de maîtrise d'œuvre : société V3D CONCEPT.

Montant de la dépense :16 500.00€HT soit 19 800.00€TTC.

- -Rénovation énergétique du groupe scolaire : les devis suivants sont acceptés :
- . Société EST PVC : montant de la dépense :5 923.42€HT soit 7 108.10€TTC
- . Société HOLLANDE : montant de la dépense :1 925.00€HT soit 2 310.00€TTC



Le maire Daniel Lefèvre